

Rapport *annuel* 2016

Rapport *annuel*

2016

L'année 2016 s'est révélée, une fois encore, une année fructueuse pour la Conférence de La Haye de droit international privé (ci-après, la « Conférence de La Haye »), marquée d'importants progrès, tant aux niveaux internes qu'externes, de l'Organisation.

Je souhaite, dans un premier temps, remercier tous les experts, amis et collègues qui ont activement contribué à cette avancée constante, que ce soit dans leur capitale respective, dans leur domaine de prédilection ou effectivement au Bureau Permanent ; votre engagement et votre soutien indéfectibles

la Conférence de La Haye. Comptant 18 nouvelles adhésions à 11 Conventions de La Haye intervenues dans le courant de l'année 2016, le nombre d'États liés aux travaux de la Conférence de La Haye a augmenté pour atteindre presque 150. Une telle croissance signifie également que la Conférence de La Haye a été en mesure d'étendre sa portée géographique, en particulier dans des régions qui étaient auparavant sous représentées au sein de la Conférence de La Haye, à l'instar du Moyen-Orient et de l'Asie centrale. C'est avec une grande fierté que je constate que la Conférence de La Haye continue à faire d'importants progrès dans sa quête d'universalité,

Avant-propos

apportés à la Conférence de La Haye tout au long de l'année se sont révélés cruciaux en termes de croissance et de renforcement de l'Organisation.

Depuis sa création en 1893, la Conférence de La Haye a évolué de manière significative ; d'une « assemblée diplomatique occasionnelle », selon l'expression de son ancien Secrétaire général G. Droz, elle s'est transformée en une organisation intergouvernementale puissante, moderne et innovante qui constitue, plus que jamais, un acteur hautement pertinent au sein d'un monde globalisé en perpétuelle évolution.

La croissance constante du nombre de Membres et d'États liés aux travaux de la Conférence de La Haye (à savoir les États membres et non membres qui ont signé ou ratifié au moins une Convention de La Haye ou qui y ont adhéré) témoigne au mieux de cette évolution. Le 16 mai et le 19 octobre 2016, la République de Moldova et l'Arabie saoudite sont respectivement devenues les 81^e et 82^e Membres de

néanmoins, beaucoup reste encore à faire afin de mettre en œuvre véritablement et effectivement cet axiome de la stratégie opérationnelle de l'Organisation.

En 2016, la Conférence de La Haye a également poursuivi son processus de réforme interne. La finalisation d'un Règlement du personnel complet et moderne représente l'un des éléments clés de ces efforts. Ce dernier régira l'ensemble des activités du Bureau Permanent ; il s'agit d'un cadre juridique interne essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation. Après plus de 18 mois de travaux méticuleux du Bureau Permanent et du Groupe de travail relatif au Règlement du personnel, j'ai été particulièrement heureux de présenter aux Membres, pour approbation, la version finale de ce nouveau Règlement du personnel, juste avant la fin de l'année 2016. Cela dit, après trois ans d'importantes réformes visant à améliorer les procédures de travail et de prise de décision dans divers domaines, le Bureau Permanent a également pris le temps de faire l'état des lieux de la mise en œuvre d'efforts de réforme passés. En tant

que Secrétaire général, il me semble indispensable de veillez à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la praticité et à l'optimisation de nouvelles procédures. Je me réjouis sincèrement des progrès réalisés à cet égard et je tiens à remercier l'ensemble du personnel du Bureau Permanent qui, face au changement, a fait preuve de bonne volonté et d'une adaptabilité à toute épreuve.

Enfin, l'année qui vient de s'écouler a également été l'occasion pour moi de rendre hommage aux contributions émérites de trois brillants juristes qui, au fil des années, ont apporté leur soutien à la Conférence de La Haye avec un dévouement allant bien au-delà de ce que l'on est en droit d'attendre : Professeur Alegria Borrás ; Professeur Andreas Bucher et S.E. le juge Fausto Pocar. Dans un hommage prononcé lors de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de 2016, j'ai fait non seulement état de la participation de ces éminents experts à d'innombrables réunions et discussions de la Conférence de La Haye mais également de leur rôle significatif en ce qu'ils ont

contribué à l'orientation des réunions et discussions. Leur contribution s'est révélée fondamentale pour l'élaboration et le fonctionnement pratique des instruments les plus contraignants et les plus concluants de l'Organisation.

En 2017, nous allons lancer les préparatifs d'un événement très spécial : 2018 marquera le 125^e anniversaire de la Conférence de La Haye. Nous avons donc commencé à préparer des projets en vue de la célébration de cette étape significative dans l'histoire de l'Organisation, de rendre hommage à la clairvoyance exceptionnelle de notre fondateur, le Professeur T.M.C. Asser et de mettre en exergue la prééminence de la Conférence de La Haye dans le domaine du droit international privé.

Je me réjouis à l'idée de poursuivre sur cette importante et enthousiasmante lancée de modernisation et de quête d'universalité avec l'ensemble des amis et collègues de la Conférence de La Haye.



Christophe Bernasconi
Secrétaire général
avril 2017

Vision

Ouvrir à un monde dans lequel les personnes, familles, entreprises et autres entités dont les vies et activités dépassent le cadre de différents systèmes juridiques bénéficient d'un haut niveau de sécurité juridique

Promouvoir le règlement systématique et efficace des différends, la bonne gouvernance et la primauté du droit, dans le respect de la diversité des traditions juridiques

Conférence de La Haye de droit international privé

L'Organisation mondiale pour la coopération transfrontalière
en matière civile et commerciale

Mission

Permettre à ses Membres d'élaborer et de mettre en œuvre ensemble des règles communes de droit international privé servant à coordonner les relations entre différents systèmes de droit privé dans un contexte mondial

Promouvoir l'entraide judiciaire et administrative internationale dans les domaines de la protection de la famille et des enfants, de la procédure civile et du droit commercial

Prêter des services juridiques et une assistance technique de haut niveau à l'intention des Membres et des États parties aux Conventions de La Haye, de leurs représentants gouvernementaux, des membres du pouvoir judiciaire et des praticiens

Mettre des informations de qualité à la disposition des Membres et des États parties aux Conventions de La Haye, ainsi que de leurs représentants gouvernementaux, des membres du pouvoir judiciaire, des praticiens et du public en général, et faciliter l'accès à ces informations

Table des matières



- 06 Points forts 2016
- 08 Membres & autres États liés
- 09 Nouvelles ratifications & adhésions
- 10 Faits et chiffres 2016
- 12 Événements
- 22 Gouvernance & administration

Points forts

21-23 janvier

Quatrième réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer un Guide de bonnes pratiques sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980
La Haye

15-17 mars

Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence
La Haye

27-30 juin

Édition 2016 de la Semaine Asie Pacifique de la Conférence de La Haye :
(1) un séminaire dédié à la commémoration des relations d'un siècle entre le Japon et la Conférence de La Haye organisé à la Faculté de droit de l'Université de Tokyo ; (2) 10^e anniversaire de l'adoption de la Convention Titres de 2006 ; et (3) Colloque Asie Pacifique consacré à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980
Tokyo (Japon)

25 mai

Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques
La Haye



JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

15-18 février

Réunion du Groupe d'experts sur le projet Filiation / Maternité de substitution
La Haye

16 mars

La République de Moldova devient le 81^e Membre de la Conférence de La Haye

1^{er}-9 juin

Réunion de la Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers (le « projet Jugements »)
La Haye

2-5 mai

Quatrième Conférence de Malte sur la protection transfrontière des enfants et le droit de la famille (« Malte IV »)
La Valette (Malte)

2016

12-16 juillet

Réunion régionale intitulée « *Droit international de la famille, entraide judiciaire et commerce : promotion des droits de l'homme et des échanges internationaux dans la région des Caraïbes grâce aux Conventions de La Haye* »
Georgetown (Guyana)

13-15 octobre

Réunion du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier
La Haye

26-27 septembre

Colloque sur les différends transfrontières impliquant des enfants
Singapour

19 octobre

Le Royaume d'Arabie saoudite devient le 82^e Membre de la Conférence de La Haye



11-12 juillet

Cinquième réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer un Guide de bonnes pratiques sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980
Londres (Royaume-Uni)

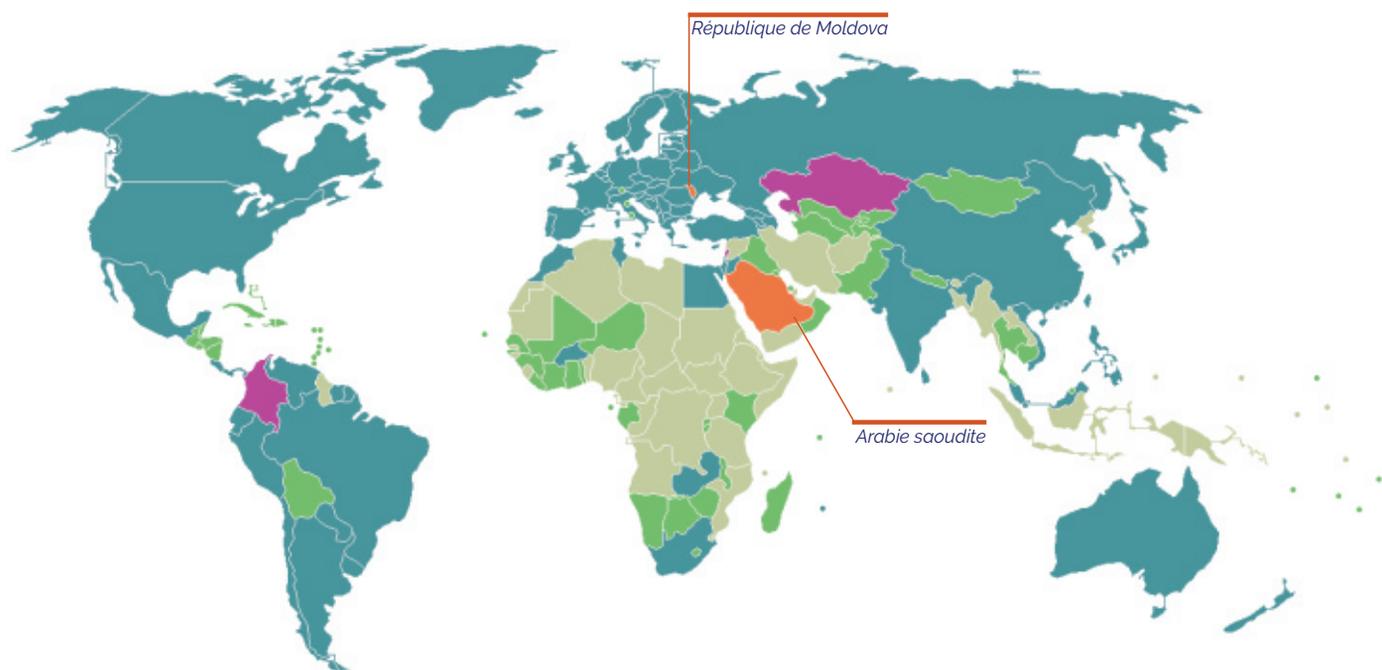
1^{er} novembre

10^e Forum international sur l'e-APP
La Haye

2-4 novembre

Réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille de 1961
La Haye

Membres & autres États liés



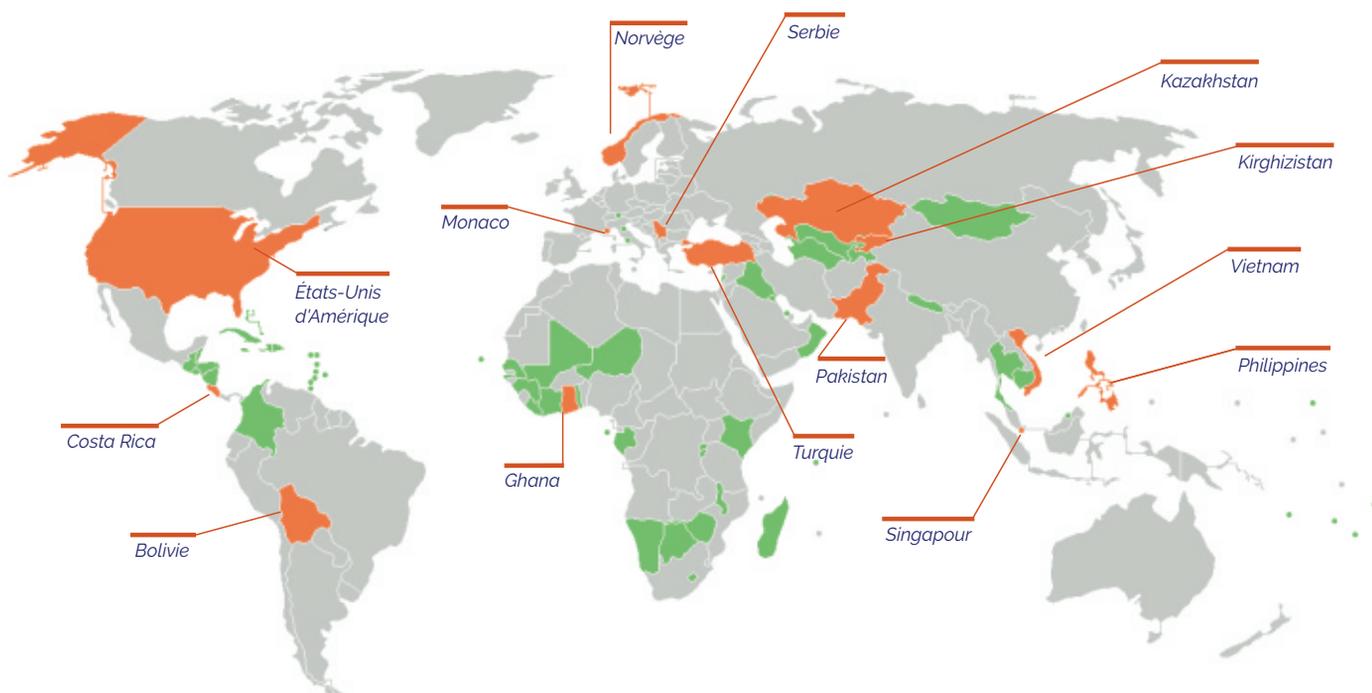
Nouveaux Membres de la Conférence en 2016

-  Nouveaux Membres en 2016
-  Membres
-  États contractants non Membres ayant adhéré à une Convention
-  États admis (qualité de Membre reconnue en fonction de l'acceptation du Statut)
-  Autres

États admis (qualité de Membre reconnue en fonction de l'acceptation du Statut)

- Colombie
- Kazakhstan
- Liban

Nouvelles ratifications & adhésions



Ratifications des Conventions de La Haye en 2016 & adhésions à celles-ci

■ Ratifications & adhésions en 2016

■ États contractants non Membres ayant adhéré à une Convention

* EEV : Entrée en vigueur en 2016

** EEV : Entrée en vigueur en 2017

Ratifications des Conventions de La Haye et adhésions à celles-ci

Convention Notification de 1965

Costa Rica *
Vietnam *

Convention Preuves de 1970

Costa Rica *
Kazakhstan *

Convention Accès à la justice de 1980

Costa Rica *

Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Bolivie *
Pakistan **
Philippines *

Convention Adoption internationale de 1993

Ghana **
Kirghizistan *

Convention Protection des enfants de 1996

Norvège *
Serbie *
Turquie **

Convention Protection des adultes de 2000

Monaco *

Convention Élection de for de 2005

Singapour *

Convention Titres de 2006

États-Unis d'Amérique **

Convention Recouvrement des aliments de 2007

États-Unis d'Amérique **
Turquie **

Protocole Obligations alimentaires de 2007

Kazakhstan **



2

Nouveaux Membres de la
Conférence de La Haye

Faits

2

Nouvelles adhésions
Convention Notification
de 1965

1

Nouvelle adhésion
Convention Preuves
de 1970

1

Nouvelle adhésion
Convention Accès à la
justice de 1980

3

Nouvelles adhésions
Convention Enlèvement
d'enfants de 1980

2

Nouvelles adhésions
Convention Adoption
internationale de 1993

3

Nouvelles adhésions
Convention Protection
des enfants de 1996



1

Nouvelle adhésion
Convention Protection
des adultes de 2000

1

Nouvelle adhésion
Convention Élection
de for de 2005

1

Nouvelle adhésion
Convention Titres
de 2006

1

Nouvelle adhésion
Protocole Obligations
alimentaires de 2007

2

Nouvelles adhésions
Convention Recouvrement
des aliments de 2007



2 666 ⇒ **3 277**
en 2015 en 2016

Nombre de fans
sur Facebook

2 759 ⇒ **3 299**
en 2015 en 2016

Nombre de « *followers* »
sur LinkedIn

705 ⇒ **832**
en 2015 en 2016

Nombre de « *followers* »
sur Twitter

250 000 € de

contributions financières volontaires
pour le Bureau à La Haye

30 000 € de

contributions financières volontaires
(de la part du Gouvernement de
l'Argentine) pour le Bureau régional
Amérique latine

850 000 € de

contributions financières volontaires
(principalement de la part du Gouvernement
de la RAS de Hong Kong) pour le Bureau
régional Asie Pacifique



Événements

- 13 Groupe de travail chargé d'élaborer un Guide de bonnes pratiques portant sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980
- 14 Groupe d'experts relatif au projet Filiation / Maternité de substitution
- 15 Quatrième Conférence de Malte sur la protection transfrontière des enfants et le droit de la famille (« Malte IV »)
- 16 Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers (le « projet Jugements »)
- 17 Édition 2016 de la Semaine Asie Pacifique de la Conférence de La Haye
- 18 Colloque sur les différends transfrontières impliquant des enfants
- 19 Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier
- 20 Commission spéciale sur la Convention Apostille de 1961 & 10^e Forum international sur l'e-APP
- 21 Coopération en matière de protection des touristes et visiteurs étrangers



Groupe de travail chargé d'élaborer un Guide de bonnes pratiques portant sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980



Participants à la Quatrième réunion du Groupe de travail, 21-23 janvier 2016, Bureau Permanent, La Haye

En 2016, le Groupe de travail convoqué en vue de rédiger un Guide de bonnes pratiques consacré à l'interprétation et l'application de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 a fait des progrès considérables. Ce Groupe, composé de juges, de fonctionnaires gouvernementaux, de praticiens du droit et d'experts, a résumé les résultats de consultations écrites circonstanciées sur le sujet. Les résultats de ces consultations ont été abordés lors des Quatrième et Cinquième réunions du Groupe, dont la dernière s'est tenue en juillet 2016 dans les locaux de la Cour suprême du Royaume-Uni, sur invitation de Lady Hale, vice-Présidente de celle-ci. Les discussions intervenues lors de cette réunion ont porté sur la rédaction en cours du Guide.



Participants à la Cinquième réunion du Groupe de travail, 11-12 juillet 2016, Cour suprême du Royaume-Uni, Londres

Scannez-moi pour plus d'informations sur le projet



Groupe d'experts relatif au projet Filiation / Maternité de substitution



Première réunion du Groupe d'experts, 15-18 février 2016, Bureau Permanent, La Haye

Chargé d'étudier la possibilité de poursuivre les travaux dans le domaine des questions de droit international privé entourant le statut des enfants, notamment des questions découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international, le Groupe d'experts relatif au projet Filiation / Maternité de substitution s'est réuni, pour la première fois, à La Haye en février 2016. Le Groupe s'est intéressé aux règles de droit international privé régissant le statut juridique des enfants dans les situations transfrontières, y compris ceux nés de conventions de maternité de substitution. Les participants sont arrivés à la conclusion qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe, qui a suscité des démarches diverses selon les États.

Par conséquent, le Groupe n'a pas été en mesure de statuer, dans un sens ou dans l'autre, sur la possibilité d'établir un instrument de La Haye, ni, le cas échéant, sur le type d'instrument ou son champ d'application. En conséquence, et tout en gardant à l'esprit ces questions complexes, le Groupe se réunira de nouveau à la fin du mois de janvier 2017 et se concentrera principalement sur la reconnaissance de la filiation juridique établie dans un autre État.

Scannez-moi pour plus d'informations sur le projet



Participants à la Première réunion du Groupe d'experts, 15-18 février 2016, Bureau Permanent, La Haye

Quatrième Conférence de Malte sur la protection transfrontière des enfants et le droit de la famille (« Malte IV »)



Participants à la Quatrième Conférence de Malte, 2-5 mai 2016, La Valette (Malte)

Au début du mois de mai 2016, plus de 130 hauts fonctionnaires gouvernementaux, juges et autres experts venus de 34 États se sont réunis à La Valette (Malte) à l'occasion de la Quatrième Conférence de Malte sur la protection des enfants et le droit de la famille (ci-après, « Malte IV »), dans le cadre du « processus de Malte ». Le processus de Malte contribue à la protection des enfants grâce à la résolution de différends familiaux complexes et transfrontières, ainsi qu'au moyen de l'instauration d'une coopération entre les États dont les systèmes juridiques se fondent sur la charia ou s'en inspirent.

Les participants à la Conférence Malte IV se sont appuyés sur un certain nombre d'éléments, y compris les principes établis dans la *Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant*, les précédentes déclarations de Malte, les résultats de séminaires régionaux ou de réunions bilatérales et d'études de cas hypothétiques. Ils ont constaté qu'une coopération internationale renforcée, en

particulier en devenant Parties aux Conventions de La Haye consacrées aux droits des enfants, constitue l'une des solutions aux difficultés rencontrées dans le domaine de la protection internationale de l'enfant. En outre, les participants ont reconnu que les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007 défendent un certain nombre de principes clés exprimés dans la *Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant*, rappelant la portée mondiale de ces instruments et leur compatibilité avec diverses traditions juridiques. Les Conclusions et Recommandations de Malte IV ont été adoptées à l'unanimité.

Scannez-moi pour
plus d'informations
sur l'événement



Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers (le « projet Jugements »)



Participants à la Première réunion de la Commission spéciale sur le projet Jugements, 1^{er}-9 juin 2016, Académie de droit international de La Haye (Palais de la Paix), La Haye

La Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers s'est réunie en juin 2016 pour la première fois. Cette réunion, présidée par M. David Goddard QC, a rassemblé 153 experts et observateurs représentant 54 Membres et 16 organisations intergouvernementales. Sur le fondement, comme point de départ du projet de texte élaboré par le Groupe de travail sur le projet Jugements, la Commission spéciale s'est lancée dans des négociations qui ont abouti à la rédaction de l'avant-projet de Convention de 2016. Cet avant-projet fera l'objet de discussions plus approfondies lors de la Deuxième réunion de la Commission spéciale, prévue pour le mois de février 2017.



M. David Goddard QC, Président de la Commission spéciale

Scannez-moi pour plus d'informations sur le projet



Édition 2016 de la Semaine Asie Pacifique de la Conférence de La Haye



HCCH Asia Pacific Week 2016

Comme les années précédentes, le Bureau régional Asie Pacifique de la Conférence de La Haye a organisé la Semaine Asie Pacifique de la Conférence de La Haye. Pour cette édition, qui s'est tenue à Tokyo à la fin du mois de juin 2016 et qui s'est composée de trois événements, le Bureau régional a coopéré avec le Japon.

Un séminaire dédié à la commémoration d'un siècle de relations entre le Japon et la Conférence de La Haye s'est déroulé à la Faculté de droit de l'Université de Tokyo. Outre une actualisation sur les activités récentes de la Conférence de La Haye, les participants se sont intéressés à la longue relation et à la proche collaboration entre le Japon et la Conférence de La Haye. Le Secrétaire général a salué le rôle historique du Japon et sa contribution au dialogue et à la coopération entre diverses cultures et traditions juridiques qui font du Japon un Membre précieux de la Conférence de La Haye.

Le second événement visait également à célébrer une grande étape : le 10^e anniversaire de l'adoption de la Convention Titres de 2006. Cet événement, qui s'est tenu à la Faculté de droit de Chuo, a dressé le bilan d'une décennie de développements dans le cadre de cet instrument ; il a rassemblé des universitaires, des avocats et des parties prenantes dans le domaine des opérations sur titres transfrontalières. Les participants ont analysé les nombreux avantages qu'implique l'adhésion à cette Convention, d'un point

de vue tant international que japonais, tout en se penchant sur les défis éventuels dans le cadre de sa mise en œuvre.

Enfin, un Colloque consacré à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 s'est déroulé à l'Université Waseda, à Tokyo. Environ 210 participants ont partagé leurs expériences en matière de mise en œuvre de la Convention et ont échangé des points de vue quant aux pratiques liées à celle-ci, notamment en vue de sensibiliser le public de la région. Ils ont reconnu les nombreux avantages de cette Convention, insistant sur la stabilité qu'elle apporte aux familles dans un monde aujourd'hui fortement globalisé. Ils ont également mis en exergue la compatibilité totale de la Convention avec l'ensemble des systèmes juridiques. Ils ont en outre souligné l'importance du Réseau international de juges de La Haye dans le cadre du fonctionnement pratique de la Convention et ont, à cet égard, encouragé tant les États contractants que les États non contractants à désigner un juge au sein de ce réseau.

Scannez-moi pour
plus d'informations
sur l'événement

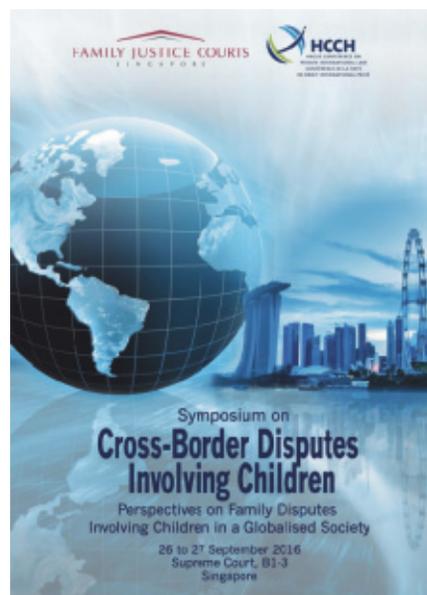


Colloque sur les différends transfrontières impliquant des enfants



Participants au Colloque sur les différends transfrontières impliquant des enfants, 26-27 septembre 2016, Cour suprême, Singapour

Vers la fin du mois de septembre 2016, un Colloque consacré aux différends transfrontières impliquant des enfants s'est tenu à Singapour. Il s'agissait d'une première pour la région ; ce Colloque a rassemblé plus de 120 experts aux fins de discussion des difficultés particulières et des nombreuses inquiétudes communes en matière de différends transfrontières. Sur le fondement de scénarii choisis, les participants ont appris de quelle manière les Conventions de La Haye en matière familiale peuvent engendrer des résultats efficaces, y compris par l'intermédiaire de la médiation. Les participants ont également eu l'opportunité d'aborder les cadres qui facilitent les communications judiciaires, découvrant de quelle manière les juges peuvent collaborer au niveau international tant de manière formelle qu'informelle pour aboutir à des résultats appropriés dans les affaires d'enlèvements internationaux, de droit de garde, de droit de visite et de déménagements internationaux.



Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier



Participants à la Première réunion du Groupe de travail, 13-15 octobre 2016, Bureau Permanent, La Haye

Le Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier s'est réuni à La Haye en octobre 2016 ; 36 experts représentant 20 États et trois organisations internationales ont participé à cette réunion, convoquée en vue d'examiner « le développement de formes de coopération plus concrètes et efficaces entre les États afin de prévenir et de répondre aux cas spécifiques d'abus ».

Le Groupe de travail a abordé, entre autres, la question du renforcement de la coopération, les mesures de prévention des pratiques illicites, l'identification de celles-ci lorsqu'elles surviennent, les réponses efficaces à y apporter dans des cas particuliers, notamment pour répondre aux besoins des victimes ainsi qu'aux caractéristiques générales des pratiques illicites dans un État donné. Le Groupe de travail a recommandé que la Conférence de La Haye élabore une panoplie d'outils comprenant : (1) des exemples concrets de pratiques illicites et de politiques qui

favorisent le développement de pratiques illicites ; (2) des fiches de synthèse consacrées aux pratiques illicites, aux activités à risque et aux politiques inappropriées et à la manière de les prévenir ou d'y faire face ; (3) une procédure modèle visant à résoudre les cas particuliers de pratiques illicites ; (4) un éventail de moyens, à mettre en œuvre de manière coordonnée, pour faire face aux caractéristiques générales des pratiques illicites. Il a également recommandé que le Bureau Permanent examine la possibilité de créer un portail sécurisé accessible sur le web sur lequel les États seraient en mesure de partager des informations portant sur les pratiques illicites.

Scannez-moi pour plus d'informations sur le projet



Commission spéciale sur la Convention Apostille de 1961 & 10^e Forum international sur l'e-APP

Au début du mois de novembre 2016, plus de 190 experts représentant plus de 65 États et organisations internationales ont pris part à la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille de 1961. Pour la première fois, une réunion de Commission spéciale était précédée d'un Forum international sur le Programme Apostille électronique (e-APP).

Cette réunion de la Commission spéciale a été l'occasion d'évoquer de manière poussée le fonctionnement pratique de la Convention Apostille de 1961. Elle a également permis de débattre de questions plus générales concernant l'applicabilité de cet instrument, ainsi que différentes options en vue de simplifier encore la procédure d'Apostille. Les experts se sont félicités de l'expansion stable de la portée mondiale de la Convention et se sont dits particulièrement fiers de la présence d'experts venus d'États qui ne sont pas Parties à la Convention mais envisagent sérieusement de le devenir. Les experts ont examiné de nouveaux développements, notamment la procédure d'authentification d'actes établis par des organisations intergouvernementales ou supranationales, ainsi que la pratique d'émission des Apostilles par les missions diplomatiques ou consulaires.



Participants à la réunion de la Commission spéciale sur la Convention Apostille, 2-4 novembre 2016, Académie de droit international de La Haye (Palais de la Paix), La Haye

Le succès du 10^e Forum international sur le Programme Apostille électronique (e-APP) témoigne du fait que l'e-APP continue à faciliter le fonctionnement efficace et sécurisé de la Convention ; ce Forum s'est lui aussi étendu au cours des dernières années, rassemblant des centaines d'autorités venues de 30 États contractants qui ont mis en œuvre l'une ou les deux composante(s) de l'e-APP (les e-Apostilles ou les e-Registres).

Scannez-moi pour
plus d'informations
sur ces événements



Coopération en matière de protection des touristes et visiteurs étrangers



Gâce à une généreuse contribution du Gouvernement du Brésil, la Conférence de La Haye a fait appel aux services d'un consultant juridique dans l'optique de mener une étude et de préparer un projet de rapport consacrés à l'opportunité et à la possibilité de futurs travaux en vue d'un éventuel futur instrument portant sur la coopération et l'accès à la justice au profit des touristes et des visiteurs étrangers. Les travaux ont commencé à la mi-novembre 2016 ; ces travaux se sont concentrés sur la préparation d'un questionnaire

adressé aux États membres et à un certain nombre d'organisations internationales et nationales travaillant dans le domaine du tourisme. Ces questionnaires visaient à recueillir des informations cruciales en matière de législation nationale et à évaluer les besoins et la possibilité d'élaborer un instrument international dans ce domaine.

Scannez-moi pour plus d'informations sur le projet



Gouvernance & administration

A Gouvernance

- 23 Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique
- 25 Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques
- 25 Vente du bâtiment sis Scheveningseweg 6
- 25 Règlement du personnel de la Conférence

B Administration

- 26 Contributions financières et non pécuniaires volontaires
- 28 Personnel du Bureau Permanent (au 31 décembre 2016)
- 30 Programme de stage de la Conférence



A Gouvernance

Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique



Participants à la réunion de 2016 du Conseil sur les affaires générales et la politique, 15-17 mars 2016, Académie de droit international de La Haye (Palais de la Paix), La Haye

La réunion 2016 du Conseil sur les affaires générales et la politique s'est tenue du 15 au 17 mars 2016 ; plus de 200 participants représentant 69 Membres et 12 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales étaient présents.

Le Conseil a constaté et a accueilli avec satisfaction un certain nombre de développements importants liés à la gouvernance de l'Organisation et à la transparence, y compris l'allocation des ressources du Bureau Permanent, le nouveau Règlement financier de l'Organisation et les travaux en cours concernant le nouveau Règlement du personnel de l'Organisation.

Le Conseil a également confirmé la quête d'universalité de la Conférence de La Haye comme axiome de la stratégie opérationnelle de l'Organisation et a constaté les excellents services des Bureaux régionaux de la Conférence de La Haye en Amérique latine et dans la région Asie Pacifique à cet égard. Le Conseil s'est penché sur l'impact global du Bureau

régional Asie Pacifique pour la région et, constatant des résultats positifs, a entériné son maintien en activité. L'universalité croissante de l'Organisation est devenue tangible ; le Conseil a été témoin de l'admission de la République de Moldova en qualité d'État membre, ainsi que de la proposition du Gouvernement des Pays-Bas en vue de l'admission de la République du Kazakhstan. Les participants ont aussi assisté au dépôt d'instruments d'adhésion à diverses Conventions de La Haye de la part, respectivement, du Costa Rica (Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980), des Philippines (Convention Enlèvement d'enfants de 1980) et du Vietnam (Convention Notification de 1965).

Outre l'adoption de plusieurs conclusions et recommandations portant sur les services post-conventionnels variés fournis par l'Organisation, le Conseil en a adopté d'autres consacrées au travail normatif de l'Organisation, notamment le « projet Jugements » qui, selon le Conseil, a fait des progrès

significatifs. Après avoir rédigé un projet de texte lors de sa Cinquième réunion en octobre 2015, le Groupe de travail sur le projet Jugements a recommandé :

- ⇒ de soumettre, pour examen, le projet de texte à une réunion de Commission spéciale ;
- ⇒ que le Groupe d'experts sur le projet Jugements examine des questions de compétence directe (entre autres, chefs exorbitants de compétence et litispendance / refus d'exercer la compétence) en vue de préparer un instrument distinct.

Le Conseil s'est félicité du projet de texte et a entériné les deux recommandations du Groupe. La Première réunion de la Commission spéciale s'est tenue en juin 2016 ; le Groupe d'experts sera convoqué rapidement après la rédaction d'un projet de Convention par la Commission spéciale.

Quant aux autres travaux de l'Organisation en vue de l'élaboration éventuelle de nouveaux instruments, le Conseil de 2016 a chargé le Bureau Permanent :

- ⇒ de convoquer, avant la réunion du Conseil de 2017, une deuxième réunion du Groupe d'experts relatif au projet Filiation / Maternité de substitution qui se concentrera principalement sur la reconnaissance de la filiation juridique établie dans un autre État ;
- ⇒ d'élaborer un « outil de navigation » non contraignant visant à établir des bonnes pratiques relatives à la manière dont un accord conclu dans le domaine du droit de la famille impliquant des enfants peut être reconnu et exécuté dans un État étranger en vertu des Conventions de La Haye de 1980, de 1996 et de 2007 ;
- ⇒ de coopérer avec les secrétariats de la CNUDCI et d'UNIDROIT dans la préparation d'un texte explicatif dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes) ;
- ⇒ de coopérer avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en vue de l'élaboration d'un outil de documentation portant sur les interactions entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle.

Le Conseil a également pris la décision de donner son aval à la formation d'un sous-groupe adapté à l'élaboration et à la rédaction d'un ensemble de documents, de profils d'État et, le cas échéant, d'instruments non contraignants et de règles modèles aux fins de soumission au Groupe d'experts sur l'utilisation de la liaison vidéo et d'autres technologies modernes pour l'obtention de preuves à l'étranger.

La réunion du Conseil de 2016 a également pris acte de l'arrivée à terme du mandat de son Président, M. Antti Leinonen (Finlande), et a abordé la nécessaire transition. M. Leinonen a proposé M. Andrew Walter (Australie) comme candidat pour assurer les fonctions de vice-Président du Conseil et, par conséquent, pour lui succéder en tant que Président. Aucune objection à la candidature de M. Walter n'a été exprimée, il a donc été élu par le Conseil. Il est attendu que M. Walter succède à M. Leinonen au début de la réunion du Conseil de 2017.



Le Secrétaire général de la HCCH, M. C. Bernasconi, et le Président du Conseil sur les affaires générales et la politique, M. A. Leinonen - Réunion du Conseil de 2016, 15-17 mars 2016, Académie de droit international de La Haye (Palais de la Paix), La Haye

Scannez-moi pour plus d'informations sur l'événement



Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques

Le Conseil des Représentants diplomatiques s'est réuni le 25 mai 2016, sous la présidence de M. Johan van der Werff, Ambassadeur du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas pour les Organisations internationales. Comme les années précédentes, le Conseil des Représentants diplomatiques a procédé à l'examen des comptes définitifs de l'Organisation correspondant à l'Exercice financier précédent, les a approuvés et a déchargé le Secrétaire général de sa responsabilité dans le cadre de la gestion de cet Exercice financier. Comme les années précédentes, le Conseil a évoqué et approuvé le projet de budget pour l'Exercice financier à venir.

Le Conseil s'est félicité de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les questions financières et les pratiques budgétaires (ci-après, le « Règlement financier ») le premier janvier 2016. Le Conseil s'est

dit satisfait du rôle qui lui a été confié dans le cadre du Règlement financier et il a pris, à cet égard, plusieurs décisions importantes. Le Président a recommandé l'élection de M. Nic Turner (Royaume-Uni) en qualité de Président du Comité permanent du Conseil des Représentants diplomatiques jusqu'au 31 décembre 2018. Le Conseil a approuvé cette recommandation à l'unanimité. L'une des premières tâches incombant à M. Turner a été de présenter les Notes explicatives du Règlement financier. Le Conseil a adopté les Notes explicatives et établi le seuil au-delà duquel les contributions volontaires perçues doivent être déclarées en vertu de l'article 17(4) du Règlement financier.

Vente du bâtiment sis Scheveningseweg 6

Les anciens locaux du Bureau Permanent sis Scheveningseweg 6, La Haye, ont été vendus le 21 décembre 2016 pour un montant de 1,425 million d'euros. Le produit de la vente sera investi conformément à la nouvelle allocation stratégique des actifs, qui sera évoquée lors de la réunion du Conseil des Représentants diplomatiques en mai 2017.



Anciens locaux du Bureau Permanent, Scheveningseweg 6, La Haye

Règlement du personnel de la Conférence

Au cours de l'année 2016, le Groupe de travail sur le Règlement du personnel s'est réuni à quatre reprises (le 4 février, le 6 septembre, le 27 octobre et le 9 décembre) en vue de débattre du nouveau Règlement du personnel de la Conférence de La Haye et de le peaufiner. Le 22 décembre 2016, la version finale du Règlement du personnel a été

transmise aux États membres pour approbation, le 31 janvier 2017 constituant la date limite du dépôt des votes. L'entrée en vigueur du Règlement du personnel est prévue dans le courant du premier semestre 2017.

B Administration

Contributions financières et non pécuniaires volontaires

HCCH - Contributions financières volontaires

Instrument ou objet	De la part des Membres	D'autres sources
Convention Enlèvement d'enfants de 1980 / INCADAT	Allemagne	
Convention Adoption internationale de 1993	Cambodge, France, Maurice	Unicef
Projet Jugements	Australie	
Projet Tourisme	Brésil	
Conférence Malte IV sur la protection des enfants et le droit de la famille, La Valette (Malte)	Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	
Réception pendant les Commissions spéciales sur la Convention Apostille de 1961 / le projet Jugements	Pays-Bas, RAS de Hong Kong (Chine)	Municipalité de La Haye
Interprétation espagnole pendant les Commissions spéciales sur la Convention Apostille de 1961 / le projet Jugements	Andorre, Argentine, Chili, Équateur, Espagne, Mexique, Panama	Lipman Karas
Missions (frais de voyage et d'hébergement)	RAS de Hong Kong (Chine)	ACENODE (Centre Notarial de Droit Européen), Australian & New Zealand College of Notaries (ANZCN) (Nouvelle-Zélande), Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Chine, Institut de droit européen (ELI), Unicef, Université de Lucerne (Suisse), Université Wuhan (Chine)
Bureau régional Asie Pacifique	Chine, RAS de Hong Kong (Chine)	M. Victor Dawes, SC, M. Richard Khaw, SC
Bureau régional Amérique latine	Argentine	
iSupport	Brésil, Finlande, Italie, RAS de Hong Kong (Chine), Roumanie, Suisse	Bloomsbury Publishing, CCBE, Lipman Karas

HCCH - Contributions volontaires non pécuniaires

Instrument ou objet	De la part des Membres	D'autres sources
Conférence Malte IV sur la protection des enfants et le droit de la famille, La Valette (Malte)	Canada	
4 ^e et 5 ^e réunions du Groupe de travail sur l'article 13(1)(b) (Convention Enlèvement d'enfants de 1980), à La Haye (Pays-Bas) et à Londres (Royaume-Uni)	Allemagne, Cour suprême du Royaume-Uni	
Détachements	Corée, États-Unis d'Amérique, RAS de Hong Kong (Chine)	
Traductions	Commission européenne, Grèce, Portugal	Centre pour la médiation et le droit / Centre scientifique et de méthodologie pour la médiation, Moscou (Fédération de Russie) ; Professeur Ioannis Voulgaris
Missions / conférences (frais de voyage et d'hébergement)	Canada, Commission européenne, États-Unis d'Amérique, Japon, Maroc, Parlement européen, Portugal	ACENODE (Centre Notarial de Droit Européen) ; <i>Aire Centre - Advice on Individual Rights in Europe</i> , Londres (Royaume-Uni) ; ASIME ; Association Internationale des Jeunes Avocats ; <i>Australian & New Zealand College of Notaries</i> (ANZCN) (Nouvelle-Zélande) ; Barreau de Thessalonique et Tribunal de première instance de Thessalonique ; Centre de recherche allemand en matière d'adoption ; Child Focus, Bruxelles (Belgique) ; CNUDCI ; Émirats arabes unis ; EurAdopt ; FANA - Organisme colombien agréé en matière d'adoption ; Fondation allemande pour l'entraide judiciaire internationale (IRZ) ; Gouvernement du Guyana ; Institut de droit européen (ELI) ; <i>Istituto degli Innocenti</i> ; LEPCA II Project ; <i>Max Planck Institute Luxembourg for International, European and Regulatory Procedural Law</i> ; <i>MiKK e.V. - Mediation bei internationalen Kindschaftskonflikten</i> (Médiation dans le cadre des différends internationaux impliquant parents et enfants), Berlin (Allemagne), en coopération avec l'Ambassade suisse à Berlin ; Nations Unies ; Unicef ; Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) ; Université des Sciences judiciaires et des Services administratifs de Téhéran (Iran)
Bureau régional Asie Pacifique		Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Chine
Bureau régional Amérique latine	États-Unis d'Amérique, Mexique	École colombienne de la magistrature
iSupport	Autriche	ITTIG

Personnel du Bureau Permanent

(au 31 décembre 2016)

Mme Hannah BAKER
Collaboratrice juridique senior

Mme Kerstin BARTSCH
Collaboratrice juridique senior

Mme Maryze BERKHOUT
Responsable des finances / Collaboratrice des ressources humaines senior

M. Christophe BERNASCONI
Secrétaire général

M. Frédéric BREGER
Collaborateur juridique

Mme Mayela CELIS
Collaboratrice juridique principale

Mme Marie-Charlotte DARBAS
Responsable de la gestion de l'information

Mme Lydie DE LOOF
Coordinatrice des publications

Mme Marie DEPLEDT
Assistante de bibliothèque

Mme Willy DE ZOETE
Assistante administrative senior

M. Robertino DUBERO
Assistant en finances

M. Ignacio GOICOECHEA
Représentant, Bureau régional Amérique latine

Mme Maja GROFF
Collaboratrice juridique senior

M. Stuart HAWKINS
Administrateur du site web / des technologies de l'information

M. Thomas JOHN
Attaché du Secrétaire général / Collaborateur juridique principal

Mme Anna KOELEWIJN
Responsable de l'administration

M. Philippe LORTIE
Premier secrétaire

Mme Laura LUCA
Assistante juridique

Mme Cristina MARIOTTINI
Collaboratrice juridique senior

Mme Laura MARTÍNEZ-MORA
Collaboratrice juridique principale

Mme Aurélie MERCIER
Traductrice / Réviseur

Mme Laura MOLENAAR
Collaboratrice administrative

Mme Alix NG
Chef de bureau, Bureau régional Asie Pacifique

Mme Marta PERTEGÁS
Premier secrétaire

Mme Sophie PINEAU
Assistante personnelle du Secrétaire général

Mme Mathilde PRÉNAS
Assistante administrative

M. Anselmo REYES
Représentant, Bureau régional Asie Pacifique

M. Willem VAN DER ENDT
Services généraux

Mme Livia VAN DER GRAAF
Collaboratrice de projet

M. Brody WARREN
Collaborateur juridique

Mme Ana ZANETTIN
Traductrice / Réviseur / Assistante administrative

Mme Ning ZHAO
Collaboratrice juridique senior

Consultants auprès de la Conférence

Mme Florencia CASTRO
Bureau régional Amérique latine

Mme Helene GUERIN
Publications

M. Emmanuel GUINCHARD
Projet Tourisme

M. Willem-Paul HERBER
Comptable

Mme Laura LUCA
INCADAT

M. Michael WELLS-GRECO
Projet Filiation / Maternité de substitution

Détachements auprès du Bureau Permanent

M. Jiyong JANG

M. Yoonjong KIM

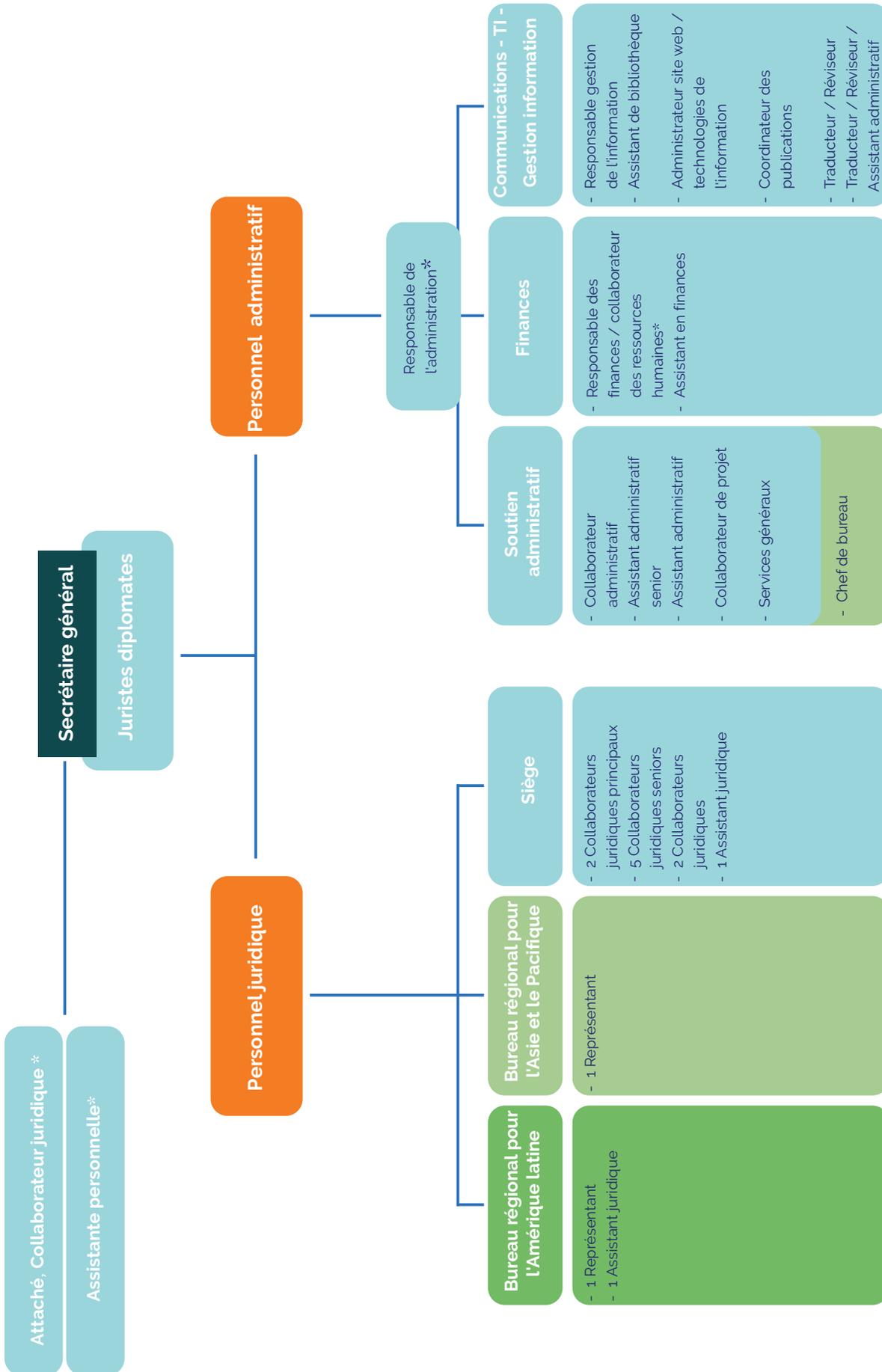
M. Keith LOKEN

M. Daniel ZHU

iSupport

Mme Marie VAUTRAVERS
Collaboratrice juridique / de projet

Organigramme du Bureau Permanent (2016)



Ressources en termes de personnel :
 Total ETP au 31-12-2016 : 30,05 (26,55 au Budget régulier / 3,5 aux Contributions volontaires + Représentants du Bureau régional, Asie Pacifique)
 Les stagiaires, le personnel temporaire, les consultants et les experts en détachement ne sont pas représentés dans le présent organigramme.

* Membre du Bureau du Secrétaire général

- Bureau de La Haye, Pays-Bas
- Bureau de Buenos Aires, Argentine
- Bureau de Hong Kong, RAS Hong Kong (Chine)

Programme de stage de la Conférence

Le Programme de stage au sein de la Conférence de La Haye est resté populaire tout au long de l'année 2016, les candidatures ont excédé le nombre de places disponibles. Sur les nombreux candidats, les stagiaires suivants ont eu l'occasion de travailler au sein de l'un des bureaux de la Conférence de La Haye :

Stagiaires auprès du Bureau de La Haye, Pays-Bas

Mme Caroline Armstrong Hall

États-Unis & Pays-Bas

Mme Pilar Becerra

Argentine

Mme Elia Černošková

République tchèque

M. Jorge Crespo Garcia

Espagne

M. James Day

Australie

Mme Reyna Ge

Australie

Mme Talin Hitik

États-Unis

M. Chung Ho Lee

Corée

M. Holger Jacobs

Allemagne

Mme Xin Li

Chine

M. Owen Lunney

Australie

Mme Ana Carolina Massaro

Brésil

M. Christopher Mullen

États-Unis

Mme Shi Ing Tay

Singapour

Mme Miyako Uehara

Japon

Stagiaires auprès du Bureau régional Amérique latine à Buenos Aires, Argentine

M. Matheus Lúcio Pires Fernandes

Brésil

Mme Victoria Stuart

Argentine

Mme Pilar Becerra

Argentine

Mme Macarena Meliante

Argentine

Mme María Abril Barbeito

Argentine

Mme Stephanie Guitman

Argentine

Mme Teresita Leconte Pupek

Argentine

Mme Daiana Paglia

Argentine

Mme Micaela Rios Contreras

Argentine

Mme Micaela Cappuccino

Argentine

Mme Noralí Noguera

Argentine

Mme Antonela Rojas

Argentine

Mme Nathalia Fonseca

Costa Rica

Stagiaires auprès du Bureau régional Asie Pacifique à Hong Kong, RAS Hong Kong (Chine)

M. Takahiro Uenishi

Japon

M. Mizuno Yusuke

Japon

M. Ryota Kaji

Japon

M. Fumie Kurihara

Japon

Mme Helen You

Chine

Mme Wan Chen Ho

Chine (RAS de Hong Kong)

Mme Agnes Yeung

Chine (RAS de Hong Kong)

M. Liu Yang

Chine

Mme Yamamoto Hiroko

Japon

M. Nishokaa Kazuaki

Japon

M. Ogishi Ryohei

Japon

M. Polphruks Kirapak

Japon

M. Zhang Yi Kun

Chine



Conférence de La Haye de droit
international privé
Bureau Permanent

6b, Churchillplein
2517 JW La Haye
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303
Fax : +31 70 360 4867
Courriel : secretariat@hcch.net
Site web : www.hcch.net

Auteur : Conférence de La Haye de droit
international privé

Copyright © 2017 Conférence de La Haye
de droit international privé

Tous droits réservés

ISBN 978-94-90265-79-3